



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS –
Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr – <http://www.fnlp.fr>



<https://fr-fr.facebook.com/federationnationalelibrepensee>



@LibrePenseur5

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Vierges : 0 - Libre Pensée : 2 !

Chacun connaît l'action de la Libre Pensée pour faire respecter la **loi du 9 décembre 1905 dite de Séparation des Eglises et de l'Etat** et, particulièrement son **article 28** qui interdit l'installation de symboles religieux dans les bâtiments de la République et dans la sphère publique. L'affaire des crèches catholiques dans les mairies et Conseils départementaux et régionaux n'est pas encore terminée, car de nombreux recours sont, soit déposés, soit en voie d'instruction par la justice administrative.

Les édiles qui violent la laïcité devront rendre des comptes. **La Libre Pensée** est dans l'action, alors que tant d'autres, à l'extérieur de la Libre Pensée, sont dans le commentaire, pas toujours éclairé. Ce qui en dit bien long sur la réalité militante des uns et des autres. Après la victoire juridique, obtenue par **les deux arrêts du Conseil d'Etat** qui prohibent la présence de crèches catholiques dans les bâtiments de la République, le long calvaire de ceux qui bafouent la loi de 1905 continue et va s'amplifier.



La Vierge de Publier, priée de déménager, a quitté son domicile public pour un terrain privé, en conformité avec la loi de 1905

La Commune de **PUBLIER** (Haute-Savoie) fait procéder aux travaux pour le déplacement de la statue « *Notre Dame du Léman veille sur tes enfants* » hors du domaine public qu'elle occupait illégalement. Elle se met ainsi en conformité avec la loi. Il aura fallu un combat de plus de 5 ans pour arriver à ce résultat, pour que soit respectée la loi républicaine du **9 décembre 1905 de Séparation des Églises et de l'État**. Cette affaire a défrayé la chronique en 2011, quand le Maire de la Commune a entrepris la construction de ce monument religieux dans un parc public communal aux frais du contribuable pour « *donner des repères à la société* ».

Durant ces 5 années, des discussions à l'amiable ont eu lieu, des courriers et des recours gracieux ont été faits. Mais il aura fallu deux décisions du **Tribunal Administratif de Grenoble**, lequel a donné raison à la **Libre Pensée** et aux habitants de **Publier** requérants. En novembre dernier, le juge a enjoint à la Commune d'enlever la statue dans un délai de 3 mois sous peine d'astreinte.

C'est une victoire de la liberté de conscience. La Libre Pensée n'a pas mené campagne contre la Vierge contrairement à ce qu'affirment de manière mensongère ses détracteurs : elle a mené campagne contre la prétention d'ériger une religion comme religion officielle de la Commune et de lui accorder des privilèges particuliers. Nous ne sommes plus sous l'Ancien-Régime, **la Révolution française est passée par là**. Un Maire de la République n'est pas un guide spirituel ou un dalaï-lama qui dicterait à ses administrés ce qu'il faut penser dans le domaine métaphysique ou philosophique. L'existence ou non d'un dieu ou d'une déesse n'est pas de sa compétence; il est chargé de la gestion des affaires de la cité dans le respect de la plus stricte neutralité.

L'érection de la Vierge des Granitiers de Brusvily n'aura pas lieu

Alerté par le journal *Ouest-France*, les libres penseurs du groupe de Dinan et la **Fédération départementale de la Libre Pensée des Côtes d'Armor** sont intervenus pour empêcher l'érection d'une statue dite « *Notre Dame des Granitiers* » sur la place de l'église de la commune de **Brusvily** près de Dinan.

La LP 22 a agi rapidement : premièrement, une alerte auprès de la préfecture des Côtes d'Armor et au sous-préfet de Dinan le 3 octobre. Deuxièmement, ses représentants ont pris un rendez-vous avec le maire pour vérifier si l'endroit prévu par la statue appartenait au domaine public.



Lors de l'entretien, ils ont récupéré le compte-rendu du Conseil municipal du 21 juillet qui acceptait le projet, mais sans délibéré, et déposé un recours gracieux rappelant **l'article 28 de la loi de 1905**. Ensuite, ils ont adressé une nouvelle requête auprès de la sous-préfecture de Dinan avec copie au Préfet. Et enfin, ils ont régulièrement pris des nouvelles de l'état du projet tant auprès de la mairie que des services de la sous-préfecture.

Le 10 novembre, le **sous-préfet** a été clair et a signifié au maire que « *L'érection de cette statue sur le parvis de l'église de Brusvily, qui appartient au domaine public de la commune serait bien illégale* ». Il l'a ensuite confirmé le 26 décembre par un courrier adressé à la Libre Pensée en tant que requérant et a rappelé sa décision au maire. Le maire a alors pris la décision concernant l'affaire, de la classer sans suite.

C'est ainsi que la jurisprudence induite par les arrêts du Conseil d'Etat retrouve son cours laïque

Il y a les mots et il y a les faits. Et les faits sont que la Libre Pensée agit pour faire respecter la loi de 1905. C'est pourquoi la Libre Pensée appelle les citoyens à signer massivement *l'Appel des Laïques pour le respect de la laïcité* – initié par des responsables de la **Libre Pensée**, de la **Ligue de l'Enseignement**, de la **Ligue des Droits de l'Homme** et de **l'Union rationaliste** et de nombreuses autres associations laïques et des principaux syndicats ouvriers.

<http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2016N49240>

La défense et le respect de la loi de 1905 à tous les niveaux est la condition indispensable pour permettre l'égalité des droits des citoyens et la concorde civile dans le cadre d'une République laïque et ainsi éviter les affrontements communautaires religieux que connaissent les pays où il n'y a pas de Séparation des Églises et de l'État.

Rejoignez la Libre Pensée !

Paris, le 17 février 2017

Encore disponible pour 15 € (avec dossiers Crèches et Vierges).

ACTES du COLLOQUE
Les religions dans la Cité
présence, signes, symboles
tenus les vendredi 4 et samedi 5 mars 2016 à Limoges
à l'initiative de la Fédération Nationale de la Libre Pensée

Avec Jean Laubérot, Vincent Erccuse, André Chabot,
Francisco Felbaide, Christian Eymchen, Michel Cédricheau,
Victoria Mobar, Anne Mirelli, Ceceres André Merin,
Maurice Ecbert et Jean-Marc Schiappa
Présentation de Jean Sébastien Pierre



Procession à Paris, le 15 août 2010
www.laosp.fr

Les Éditions de la Libre Pensée

COMMANDE

À renvoyer à Libre Pensée 10-12 rue des fossés Saint-Jacques 75005 Paris

Nom, prénom :

Adresse :

Mail :

Je souhaite commander..... Exemple(s) x 15€ + Port pour 1 exemplaire 4.38 €

+ Port pour 2 exemplaires 5.84 €

A partir de trois exemplaires, les frais de port sont gratuits

Chèque à l'ordre de **Libre Pensée**